

Législature 2021-2026

Séance du 2 novembre 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°56

Remplacement et refixation des câbles et ancrages pour la suspension des décorations qui sont défectueux en vieille-ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a autorisé le Service des eaux et du domaine public à faire vérifier la fiabilité des câbles et ancrages servant aux suspensions des décorations et des illuminations en ville. En effet, une décoration de Noël a chuté en 2022 à la rue du Camus, sans faire de blessé et ces installations commencent à prendre de l'âge.

Une entreprise spécialisée a effectué les tests sur tous les ancrages et il est apparu qu'un grand nombre des fixations (57/76 ancrages) ne permettait pas de répondre à la sécurité.

Ces opérations de contrôle, hors budget, ont coûté la somme de CHF 31'103.75 TTC. Les résultats de ces tests ont montré l'utilité de leur réalisation et expliquent l'absence de décorations à l'heure actuelle.

La refixation des ancrages y compris la réalisation des tests sur ces nouveaux ancrages et le changement des câbles nécessaires sont devisés à CHF 63'000.00 TTC. Le Conseil communal a considéré cette dépense nécessaire et urgente, afin d'illuminer la période de Noël, importante pour l'économie locale et l'itinéraire des crèches qui accueille cette année « La crèche aux 5 sens » connue sur le territoire national.

Le Conseil communal, après consultation de la Commission financière, a pris la décision de faire exécuter ces travaux afin de pouvoir y disposer les décorations de Noël.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Carole Raetzo, Dicastère de l'environnement et de l'énergie